



Programme	N° groupe <sup>(1)</sup>	Durée	Nb heures / sem.	ATE <sup>(2)</sup>	Jour ou Soir	Horaire	Date de début ou Entrée périodique	Date de fin <sup>(3)</sup>	Relâche*	Coûts <sup>(4)</sup>	Particularités
<b>Diplôme d'études professionnelles (DEP)</b>											
<b>ADMINISTRATION ET COMMERCE</b>											
Adjoint administratif (5231 et 5357)	Indiv.	2 325 h	30 h	ATE	Jour	08:20 à 15:35	Entrée mensuelle	variable	Oui	1 104,70 \$	Présentiel ou Hybride
Comptabilité (5231)	Indiv.	1 350 h	30 h		Jour	08:20 à 15:35	Entrée mensuelle	variable	Oui	741,05 \$	Présentiel ou Hybride
Comptabilité (5231)	Indiv.	1 350 h	15 h		Jour	08:20 à 15:35	Entrée mensuelle	variable	Oui	741,05 \$	3 jours
Secrétariat (5357)	Indiv.	1 485 h	30 h		Jour	08:20 à 15:35	Entrée mensuelle	variable	Oui	688,90 \$	Présentiel ou Hybride
Secrétariat (5357)	Indiv.	1 485 h	15 h		Jour	08:20 à 15:35	Entrée mensuelle	variable	Oui	688,90 \$	3 jours
Vente-conseil (5321)	43	900 h	30 h	ATE	Jour	08:00 à 15:05	20 février 2023	6 novembre 2023	Non	164,43 \$	
<b>AUTOMATISATION ET FABRICATION</b>											
Dessin industriel (5225)	Indiv.	1 800 h	30 h		Jour	08:00 à 15:10	Entrée mensuelle	variable	Non	316,67 \$	Présentiel ou Hybride
Dessin industriel (5225)	Indiv.	1 800 h	15 h		Jour	variable	Entrée mensuelle	variable	Non	316,67 \$	3 jours
Électromécanique de systèmes automatisés (5281)	71	1 800 h	30 h		Soir	15:10 à 22:15	9 janvier 2023	28 mai 2024	Non	441,27 \$	
Électromécanique de systèmes automatisés (5281)	72	1 800 h	30 h		Jour	07:55 à 15:05	14 février 2023	4 juillet 2024	Non	441,27 \$	
Électromécanique de systèmes automatisés (5281)	73	1 800 h	30 h		Jour	07:55 à 15:05	28 avril 2023	17 octobre 2024	Non	441,27 \$	
Soudage-montage (5195)	3	1 800 h	30 h	ATE	Jour	07:55 à 15:00	30 janvier 2023	14 juin 2024	Non	269,30 \$	
Soudage-montage (5195)	Indiv.	1 800 h	30 h		Jour/Soir	07:55 à 15:00 15:00 à 22:05	Entrée aux deux mois	variable	Non	269,30 \$	
Soudage-montage (5195)	Indiv.	1 800 h	16 h		Soir	17:50 à 22:05	Entrée aux deux mois	variable	Non	269,30 \$	Lundi au jeudi
Usinage (5371)	Indiv.	1 800 h	30 h	ATE	Jour	08:00 à 15:20	Entrée mensuelle	variable	Non	Env. 415 \$	
Usinage (5371)	Indiv.	1 800 h	15 h	ATE	Jour	variable	Entrée mensuelle	variable	Non	Env. 415 \$	Lundi au jeudi
<b>CONSTRUCTION</b>											
Électricité (5295)	49	1 800 h	30 h		Jour	07:55 à 15:05	15 février 2023	5 juillet 2024	Non	462,11 \$	
Électricité (5295) - Passerelle	50	945 h	30 h		Soir	15:10 à 22:15	19 avril 2023	29 janvier 2024	Non	265,54 \$	Doit posséder DEP5281
Électricité (5295)	51	1 800 h	30 h		Jour	07:55 à 15:05	8 mai 2023	28 octobre 2024	Non	462,11 \$	
Ferblanterie (5360)	11	1 605 h	30 h		Jour	08:00 à 15:05	7 mars 2023	30 mai 2024	Non	167,42 \$	
<b>ENTRETIEN AUTOMOBILE</b>											
Carrosserie (5372)	69	1 650 h	30 h	ATE	Jour	08:15 à 15:35	23 janvier 2023	26 avril 2024	Non	466,16 \$	
Carrosserie (5372)	70	1 650 h	30 h	ATE	Jour	08:15 à 15:36	27 mars 2023	3 juillet 2024	Non	466,16 \$	
Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé (5347)	Indiv.	1 095 h	30 h	ATE	Jour	08:00 à 15:10	Entrée mensuelle	variable	Non	189,02 \$	
Mécanique automobile (5298)	72	1 800 h	30 h	ATE	Soir	15:00 à 22:05	30 janvier 2023	30 avril 2024	Non	432,65 \$	
Mécanique automobile (5298)	Indiv.	1 800 h	30 h		Jour/Soir	07:55 à 15:00 15:00 à 22:05	Entrée aux deux mois	variable	Non	432,65 \$	



Programme	N° groupe <sup>(1)</sup>	Durée	Nb heures / sem.	ATE <sup>(2)</sup>	Jour ou Soir	Horaire	Date de début ou Entrée périodique	Date de fin <sup>(3)</sup>	Relâche*	Coûts <sup>(4)</sup>	Particularités
<b>Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)</b>											
Lancement d'une entreprise (5361)	Indiv.	330 h	27,5 h		Jour/Soir	variable	Entrée périodique	variable	Non	gratuit	Présentiel ou à distance
<b>Attestation d'études professionnelles (AEP)</b>											
Mécanique de véhicules électriques (4246)	1	645 h	30 h	ATE	Jour	08:00 à 15:05	9 janvier 2023	7 juin 2023	Non	- \$	Formation payée

#### A. CONDITIONS À RESPECTER POUR ÊTRE ADMIS À L'UNE DE NOS FORMATIONS :

##### Formation menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP)

Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) et les mathématiques de niveau 4e secondaire réussies OU avoir réussi les cours de français, de mathématiques et d'anglais de 4e secondaire OU détenir une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) OU être âgé(e) d'au moins 18 ans et détenir les préalables fonctionnels prescrits (variable selon le programme).

##### Formation menant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP)

Avoir un DEP admissible au programme visé OU détenir plusieurs années d'expérience dans le domaine visé

Pour le programme de *Lancement d'une entreprise*, il suffit d'avoir une idée d'entreprise OU détenir une bonne expérience du milieu de la vente

##### Formation menant à une attestation d'études professionnelles (AEP)

Avoir réussi les cours de français, de mathématiques et d'anglais de 3e secondaire OU avoir réussi le test de développement général (TDG) pour les plus de 18 ans

Exception de Mécanique de véhicules électriques (4246) : Avoir un DEP en mécanique automobile ou son équivalent OU détenir de l'expérience en lien avec ce programme d'études.

#### B. POUR T'INSCRIRE, COMPLÈTE LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION EN LIGNE

À PARTIR DE NOTRE SITE INTERNET [FORMATIONCEP.COM](http://FORMATIONCEP.COM)

- Si tu as déjà fréquenté un établissement d'enseignement primaire ou secondaire au Québec, tu auras besoin de ton **code permanent** figurant sur tes relevés de notes ou tes bulletins scolaires.
- Si tu n'as jamais fréquenté d'établissement primaire ou secondaire au Québec, contacte d'abord la conseillère d'orientation par courriel à [cep@cssrdn.gouv.qc.ca](mailto:cep@cssrdn.gouv.qc.ca).

Si tu rencontres des difficultés à remplir ton dossier d'admission en ligne, communique avec la secrétaire au 450 565-0006, poste 7488.

**Consulte le site Internet du centre pour de plus amples informations.**

(1) Indiv. : enseignement en individualisé (2) ATE: Alternance Travail-Études (3) La date de fin pourrait être modifiée sans préavis.

(4) Le coût de certaines formations est approximatif dans l'attente de la tarification officielle. D'autres frais sont à prévoir (effets scolaires, cadenas, uniformes, ...)

**\* INTERRUPTIONS PRÉVUES AU CALENDRIER SCOLAIRE : NOËL** (du 26 décembre 2022 au 6 janvier 2023), **RELÂCHE** (du 27 février au 3 mars 2023), **ÉTÉ** (4 semaines à partir de la mi-juillet 2023 - à déterminer)